OFFICIEL.

JOURNAL EXÉCUTIF DU SÉNAT.

Première Session—Trixième Législature.

MARDI, 12 février 1850.

On reçoit les lettres suivantes du Gouverneur :

BUREAUX DE L'EXÉCUTIF
Baton-Rouge, 12 février 1850.

Au Sénat.

Je soumets à votre avis et à votre consentement les nominations suivantes :

Isaac T. Preston, un des juges associés de la Cour Suprême, pour huit ans ;

Isaac Johnson, avocat général de l'État ;

William Dunbar, juge de la 1re Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à dater du 10 juin 1850 ;

A. M. Buchanan, juge de la 5e Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à dater du 10 juin 1850 ;

Thomas H. Kennedy, juge de la 3e Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'expiration de sa commission actuelle ;

Charles A. Bullard, juge du 16e district judiciaire, à la place et pour le terme non expiré de James Taylor, décédé ;

Emile Legendre, avocat de District du 14e district judiciaire, à l'expiration de sa commission actuelle ;

A. R. Spinne, avocat de district du 14e district judiciaire, à l'expiration de sa commission actuelle ;

C. H. Mouton, avocat de district du 15e district judiciaire ;

Z. S. Lyons, avocat de district du 7e district judiciaire.

(Signé) JOSEPH WALKER.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF.
Baton-Rouge, 12 février 1850.

Au Sénat.

Je nomme à votre avis et à votre consentement les nominations suivantes :

R. C. Nicholas, C. Roselius,
Levi Pierce, Isaac T. Preston,
M. White, Wm. C. Micou,
F. W. Farrar, M. M. Cohen,
Isidore Labatut, Wm. P. Hort,

Administrateurs de l'Université de la Louisiane ;

L. A. Garcia, armurier de l'arsenal de l'État de la Louisiane ;

Armand Mercier, médecin de la Prison d'État à la Nouvelle-Orléans ;

F. M. Crozat, enregistreur des décès et des naissances dans la ville de la Nouvelle-Orléans. (Signé) JOSEPH WALKER.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Baton-Rouge, 12 février 1850.

Au Sénat.

Joe et Ursule, p. l. c., ont été jugés pardevant la Cour du Second District judiciaire siégeant en la paroisse de St-Bernard, sur accusation de meurtre d'une personne blanche, reconnus coupables et condamnés à trois mois d'emprisonnement dans la prison de paroisse. Après avoir examiné les circonstances de l'affaire telles qu'elles sont exposées dans la pétition en grâce, je crois que c'est une affaire de nature à justifier pertinemment l'exercice du droit de grâce ; aussi je fais grâce aux dits Joe et Ursules et le Sénat y consent.

(Signé) JOSEPH WALKER.

Sur motion, après dispense des règles, le Sénat prend en considération la nomination d'Isaac T. Preston, juge associé de la Cour Suprême pour huit ans.

Le scrutin ouvert, M. Swayze occupant le fauteuil,

MM. Swayze, Duncan,
Beebe, Gaudet,
Bryce, Haralson,
Butler, Peck,
Cade, Philips,
Caulfield, Ray,
Chamblins, Richardson,
Cole, Ricker,
Dauney, Sigur,
Drew, Taitman,
Dufour, Van Wickle,
et Waddill,

Votent en faveur de la nomination.—23 oui.

MM. Boudousquié, Gardere, et Moore. Votent contre.—3 non.

Sur motion, M. Clark est dispensé de voter.

En conséquence la dite nomination est approuvée et confirmée.

Sur motion, après dispense des règles, le Sénat prend en considération en même temps les nominations suivantes :

William Dunbar, juge de la 1re Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à dater du 10 juin 1850.

A. M. Buchanan, juge de la 5e Cour de district de la Nouvelle-Orléans, à dater du 10 juin 1850.

Thomas H. Kennedy, juge de la 3e Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à dater de l'expiration de sa commission actuelle.

Charles A. Bullard, juge du 16e district judiciaire.

Emile Legendre, avocat de district du 4e district judiciaire ;

Z. S. Lyons, avocat de district du 7e district judiciaire,

R. C. Nicholas, C. Roselius,
Levi Pierce, I. T. Preston,
F. W. Farrar, W. C. Micou,
Isidore Labatut, M. M. Cohen,
W. P. Hort,

Administrateurs de l'Université de la Louisiane ;

L. A. Garcia, armurier de l'arsenal de l'État de la Louisiane ;

Armand Mercier, médecin de la prison d'État à la Nouvelle-Orléans ;

F. M. Crozat, enregistreur des décès et des naissances dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

M. Swayze occupant le fauteuil,

MM. Swayze, Duncan,
Beebe, Gardere,
Bordousquié, Gaudet,
Bryce, Haralson,
Cade, Moore,
Caulfield, Peck,
Chamblins, Philips,
Clark, Ray,
Cole, Richardson,
Dauney, Ricker,
Drew, Sigur,
Dufour, Taitman,
Van Wickle,
et Waddill,

Votent en faveur des dites nominations.—25 oui,—Point de non.

En conséquence les nominations sont confirmées, et le Gouverneur en est informé.

VENDREDI, 15 février 1850.

On lit la lettre suivante du Gouverneur :

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Baton-Rouge, 15 février 1850.

Au Sénat.

Je nomme moyennant votre avis et votre consentement les personnes suivantes notaires publics dans la paroisse de la Pointe-Coupée :

A. O. Lebeau, pour le District de l'Ile.

Alcide Bondy, en remplacement de Charles Poydras.

John Mebius, en remplacement de Samuel Bush.

Je nomme aussi Shedrick Dixson, voyer de la paroisse de Bossier, en remplacement de William Kellogg, démissionnaire.

James M. Wikoff, notaire public dans la paroisse d'Est-Baton-Rouge, en remplacement de William H. Wikoff, démissionnaire.

R. A. Upton, notaire public dans la paroisse d'Iberville, lequel tiendra son bureau dans la partie de la paroisse comprise entre l'Église de Sorrento et la ligne inférieure de la dite paroisse.

(Signé :) JOSEPH WALKER.

M. Hereford fait la motion de lever l'injonction de secret sur l'action du Sénat relative à la nomination d'Isaac Johnson comme avocat-général.

Cette motion est rejetée.

Sur motion de M. Adams, le Sénat prend en considération le recours en grâce, transmis par le Gouverneur, en faveur de Joe Siddens, homme de couleur.

M. Bryce, président *pro tem.*, occupant le fauteuil,

MM. Bryce, Haralson,
Adams, Hereford,
Butler, Peck,
Clark, Ray,
Cole, Richardson,
Dauney, Ricker,
Drew, Sigur,
Dufour, Taitman,
Duncan, Van Wickle,
Gardere, et Waddill,
Gaudet,

votent en faveur de la susdite grâce.—22 oui.—Point de non.

En conséquence le Sénat donne son concours au dit recours en grâce, et le Gouverneur en est informé.

M. Adams fait la motion de prendre en considération la nomination de M. Alexandre Dimitri comme surintendant général de l'éducation publique.

Cette motion est perdue.

Sur motion, après dispense des règles, le Sénat statue sur les nominations suivantes à la loi :

A. O. Lebeau, notaire public pour le district de l'Ile dans la paroisse de la Pointe-Coupée.

Alcide Bondy, notaire public dans la paroisse de la Pointe-Coupée.

John Mebius, notaire public dans la paroisse de la Pointe-Coupée.

Shedrick Dixson, voyer de la paroisse de Bossier.

R. A. Upton, notaire public dans la paroisse d'Iberville.

M. Ray occupant le fauteuil ;

MM. Ray, Gaudet,
Adams, Haralson,
Bryce, Hereford,
Butler, Peck,
Clark, Richardson,
Cole, Ricker,
Dauney, Sigur,
Drew, Swayze,
Dufour, Taitman,
Duncan, Van Wickle et
Gardere, Waddill,

Votent en faveur des dites nominations.—22 oui. Point de non.

En conséquence elles sont approuvées et confirmées, et le Gouverneur en est informé.

VENDREDI, 15 février 1850.

On lit la lettre suivante du Gouverneur :

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Baton-Rouge, 15 février 1850.

Au Sénat.

Je nomme moyennant votre avis et votre consentement les personnes suivantes notaires publics dans la paroisse de la Pointe-Coupée :

A. O. Lebeau, pour le District de l'Ile.

Alcide Bondy, en remplacement de Charles Poydras.

John Mebius, en remplacement de Samuel Bush.

Je nomme aussi Shedrick Dixson, voyer de la paroisse de Bossier, en remplacement de William Kellogg, démissionnaire.

James M. Wikoff, notaire public dans la paroisse d'Est-Baton-Rouge, en remplacement de William H. Wikoff, démissionnaire.

R. A. Upton, notaire public dans la paroisse d'Iberville, lequel tiendra son bureau dans la partie de la paroisse comprise entre l'Église de Sorrento et la ligne inférieure de la dite paroisse.

(Signé :) JOSEPH WALKER.

M. Hereford fait la motion de lever l'injonction de secret sur l'action du Sénat relative à la nomination d'Isaac Johnson comme avocat-général.

Cette motion est rejetée.

Sur motion de M. Adams, le Sénat prend en considération le recours en grâce, transmis par le Gouverneur, en faveur de Joe Siddens, homme de couleur.

M. Bryce, président *pro tem.*, occupant le fauteuil.

MM. Bryce, Haralson,
Adams, Hereford,
Butler, Peck,
Clark, Ray,
Cole, Richardson,
Dauney, Ricker,
Drew, Sigur,
Dufour, Taitman,
Duncan, Van Wickle,
Gardere, et Waddill.
Gaudet,

votent en faveur de la susdite grâce.—22 oui.—Point de non.

En conséquence le Sénat donne son concours au dit recours en grâce, et le Gouverneur en est informé.

M. Adams fait la motion de prendre en considération la nomination de M. Alexandre Dimitri comme surintendant général de l'éducation publique.

Cette motion est perdue.

Sur motion, après dispense des règles, le Sénat statue sur les nominations suivantes à la loi :

A. O. Lebeau, notaire public pour le district de l'Ile dans la paroisse de la Pointe-Coupée.

Alcide Bondy, notaire public dans la paroisse de la Pointe-Coupée.

John Mebius, notaire public dans la paroisse de la Pointe-Coupée.

Shedrick Dixson, voyer de la paroisse de Bossier.

R. A. Upton, notaire public dans la paroisse d'Iberville.

M. Ray occupant le fauteuil ;

MM. Ray, Gaudet,
Adams, Haralson,
Bryce, Hereford,
Butler, Peck,
Clark, Richardson,
Cole, Ricker,
Dauney, Sigur,
Drew, Swayze,
Dufour, Taitman,
Duncan, Van Wickle,
Gardere, et Waddill.

Votent en faveur des dites nominations.—22 oui.—Point de non.

En conséquence elles sont approuvées et confirmées, et le Gouverneur en est informé.

Ernie Wiltz, conservateur des hypothèques pour la ville de la Nouvelle-Orléans.

Harmon A. Drew, avocat de district du 10me district judiciaire,

A. R. Spinne, avocat de district du 14me district judiciaire,

Etienne Lanier, notaire public pour la paroisse de Lafayette,

A. J. Weeks, notaire public pour la paroisse de Saline,

James Thompson, F. Williams et
John B. Parker, Wm P. Morrow,

Notaires publics pour la paroisse de Natchitoches,

R. H. Williams, pour le district oriental de Baudieu,

B. H. Baire, pour le district de Coshatta,

Charles Sere, pour le district de Clouterville.

Les personnes dont les noms suivent comme notaires publics dans la paroisse de Caddo :

Thomas Cromwell, pour le district de Bloxsom-Hill,

H. J. G. Battle et J. C. Beale,
John Wood et William Littlejohn, pour le district de Greenwood,

Armand Bossat, notaire public de la paroisse des Rapides,

Nicolas Bayles, avocat de district du 8me district judiciaire,

P. A. Roy, avocat de district pour le 9me district judiciaire,

A. J. Isaacs, avocat de district pour le 13me district judiciaire,

M. Bryce, président *pro tem* occupant le fauteuil :

MM. Bryce, Gaudet,
Haralson,
Hereford,
Peck,
Philips,
Ray,
Richardson,
Ricker,
Sigur,
Swayze,
Taitman,
Van Wickle et
Waddill.

Votent en faveur des dites nominations.—22 oui. Point de non.

En conséquence elles sont approuvées et confirmées, et le Gouverneur en est informé.

MERCREDI, 13 février 1850.

On lit les lettres suivantes du Gouverneur.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Baton-Rouge, 12 février 1850.

Au Sénat.

Je nomme, moyennant votre avis et votre consentement :

Alfred Hennen, Wm. Bogart,
H. B. Gesse, D. Augustin,
A. W. Hoffman, P. R. Pleasant,
J. N. Lea, John M. Bell,

Administrateurs de l'Hopital de Charité.

(Signé) JOSEPH WALKER.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Baton-Rouge, 12 février 1850.

Au Sénat.

Je commets à votre avis et à votre consentement les nominations des personnes dont les noms suivent, comme notaires publics dans la paroisse de Caddo :

Thomas Cromwell, pour le district de Bloxsom Hill,

H. J. G. Battle et J. C. Beale, pour le district de Shreveport,

John Wood et William Littlejohn, pour le district de Greenwood.

Je nomme aussi la nomination d'Armand Bossat, comme notaire public de la paroisse des Rapides, en remplacement de R. K. Hunter, démissionnaire.

(Signé) JOSEPH WALKER.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Baton-Rouge, 13 février 1850.

Au Sénat.

Je nomme, moyennant votre avis et votre consentement :

Etienne Lanier, notaire public dans la paroisse de Lafayette,

A. J. Weeks, notaire public dans la paroisse de Saline.

Je nomme aussi les personnes dont les noms suivent notaires publics dans la paroisse de Natchitoches :

James Thompson, F. Williams et
John B. Parker, William P. Morrow,

en remplacement de A. B. Shuborn,

R. H. Williams, pour le district oriental du Boudieu,

Bythel H. Baire, pour le district de Coshatta,

Charles Sere, pour le district de Clouterville.

(Signé) JOSEPH WALKER.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Baton-Rouge, 13 février 1850.

Au Sénat.

Je nomme, moyennant votre avis et votre consentement :

Nicolas Bayles, avocat de district du 8me district judiciaire,

William Perkins, avocat de district du 10me district judiciaire,

John F. Gilbert, avocat de district pour le 12me district judiciaire,

P. A. Roy, avocat de district pour le 9me district judiciaire,

A. J. Isaacs, avocat de district pour le 13me district judiciaire.

(Signé) JOSEPH WALKER.

Sur motion de M. Adams,

Le Sénat prend en considération la nomination d'Isaac Johnson, avocat général de l'État.

M. Van Wickle occupant le fauteuil ;

MM. Van Wickle, Duncan,
Adams, Gardere,
Beebe, Gaudet,
Boudousquié, Haralson,
Butler, Moore,
Cade, Peck,
Caulfield, Philips,
Chamblins, Ray,
Clark, Richardson,
Cole, Ricker,
Dauney, Sigur,
Drew, Swayze,
Dufour, Taitman et
Waddill,

Votent en faveur de la dite nomination.—27 oui.

M. Bryce vote contre—1 non.

Sur sa motion, M. Hereford est dispensé de voter.

La dite nomination est approuvée et confirmée et le Gouverneur en est informé.

JEUDI, 14 février 1850.

On reçoit et lit les lettres suivantes du Gouverneur.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Baton-Rouge, 14 février 1850.

Au Sénat.

Je retire la nomination William Perkins, comme avocat de district du 10ème district judiciaire, et y substitue celle de Harman A. Drew.

(Signé) JOSEPH WALKER.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Baton-Rouge, 14 février 1850.

Au Sénat.

Je nomme, moyennant l'avis et le consentement du Sénat, Emile Wiltz conservateur des hypothèques pour la ville de la Nouvelle-Orléans, à dater de 10 février 1851.

(Signé) JOSEPH WALKER.

Sur motion et après dispense des règles, le Sénat agit sur les nominations suivantes qui lui sont soumises :

Thomas C. Beale, pour le district de Bloxsom Hill,

H. J. G. Battle et J. C. Beale, pour le district de Shreveport,

John Wood et William Littlejohn, pour le district de Greenwood.

Je nomme aussi la nomination d'Armand Bossat, comme notaire public de la paroisse des Rapides, en remplacement de R. K. Hunter, démissionnaire.

(Signé) JOSEPH WALKER.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Baton-Rouge, 13 février 1850.

Au Sénat.

Je nomme, moyennant votre avis et votre consentement :

Etienne Lanier, notaire public dans la paroisse de Lafayette,

A. J. Weeks, notaire public dans la paroisse de Saline.

Je nomme aussi les personnes dont les noms suivent notaires publics dans la paroisse de Natchitoches :

James Thompson, F. Williams et
John B. Parker, William P. Morrow,

en remplacement de A. B. Shuborn,

R. H. Williams, pour le district oriental du Boudieu,

Bythel H. Baire, pour le district de Coshatta,

Charles Sere, pour le district de Clouterville.

(Signé) JOSEPH WALKER.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Baton-Rouge, 13 février 1850.

Au Sénat.

Je nomme, moyennant votre avis et votre consentement :

Nicolas Bayles, avocat de district du 8ème district judiciaire,

William Perkins, avocat de district du 10me district judiciaire,

John F. Gilbert, avocat de district pour le 12me district judiciaire,

P. A. Roy, avocat de district pour le 9me district judiciaire,

A. J. Isaacs, avocat de district pour le 13me district judiciaire.

(Signé) JOSEPH WALKER.

Sur motion de M. Adams,

Le Sénat prend en considération la nomination d'Isaac Johnson, avocat général de l'État.

M. Van Wickle occupant le fauteuil ;

MM. Van Wickle, Duncan,
Adams, Gardere,
Beebe, Gaudet,
Boudousquié, Haralson,
Butler, Moore,
Cade, Peck,
Caulfield, Philips,
Chamblins, Ray,
Clark, Richardson,
Cole, Ricker,
Dauney, Sigur,
Drew, Swayze,
Dufour, Taitman et
Waddill,

Votent en faveur de la dite nomination.—27 oui.

M. Bryce votre contre—1 non.

Sur sa motion, M. Hereford est dispensé de voter.

La dite nomination est approuvée et confirmée et le Gouverneur en est informé.

JEUDI, 14 février 1850.

On reçoit et lit les lettres suivantes du Gouverneur.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Baton-Rouge, 14 février 1850.

Au Sénat.

Je retire la nomination William Perkins, comme avocat de district du 10ème district judiciaire, et y substitue celle de Harman A. Drew.

(Signé) JOSEPH WALKER.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Baton-Rouge, 14 février 1850.

Au Sénat.

Je nomme, moyennant l'avis et le consentement du Sénat, Emile Wiltz conservateur des hypothèques pour la ville de la Nouvelle-Orléans, à dater de 10 février 1851.

(Signé) JOSEPH WALKER.

Sur motion et après dispense des règles, le Sénat agit sur les nominations suivantes qui lui sont soumises :

Salsepareille de Bull.

Un verre de bouteille et d'une force six fois supérieure à la plus pure Salsepareille de Honduras, et n'importe quelque autre préparation semblable, faite en Amérique.

Prix 50 la bouteille ou six bouteilles pour $5.

Il a été reconnu depuis plusieurs années que, la Salsepareille pilée et préparée d'une manière convenable, était une panacée universelle pour toutes les maladies provenant des impuretés du sang, de l'usage du mercure, des boissons spiritueuses et des abus de la jeunesse. Nous affirmons avec confiance, que l'*extrait de Salsepareille de John Bull*, est aujourd'hui le seul remède de ce genre, d'une force régulière, et préparé d'après les principes strictes de la science. La Salsepareille, employée à la préparation de ce remède, est toujours soumise à l'épreuve des agens chimiques avant d'être concentrée, afin d'acquérir la certitude de sa vertu.

La Salsepareille de Bull contient également des extraits des plusieurs plantes médicinales, et de cette combinaison, résulte l'*agent curatif le plus actif qui ait encore été donné au monde.*

CETTE MEDECINE REPLONGE SELON LA FORMULE, GUERIT INVARIABLEMENT LES MALADIES SUIVANTES:

Scrofules, Cancers, Tumeurs, Eruptions sur la peau Dyspepsie, Maladies des yeux, Rhumatisme, Douleurs dans les os et jointures, Vieilles plaies et Ulcères, Gonflement des amigdales, Syphilis, Dyspepsie, Maladies du foie, Maladies résultant de l'emploi du mercure, pertes d'appétit, douleurs de côtés et d'épaules, débilité générale, assoupissements, jaunisse, Constipation, Mal de gorge, Bronchites, Rhumes, maux d'estomac, affections des poumons, et toutes les autres maladies tendant à produire la Phtisie. Irrégularités chez les femmes, plénitude d'esprit, migraines, transpiration, imprudences, maladies chroniques de la constitution &c. Ce remède est un tonique très agréable à boire, et un excellent purgatif, supérieur au *blue lick*, à la poudre de Seidlitz ou à l'eau de Selts.

BONS TEMOIGNAGES.

Le *Ohio State Journal* s'exprime ainsi sur la Salsepareille de Bull.

Elle n'a pas d'égale! Cette assertion n'est point exagérée. Les effets miraculeux dont nous avons été témoins, et la vente considérable qui a eu lieu depuis deux mois que cette Salsepareille a été introduite dans notre ville, sont une preuve évidente de ce que nous avançons. Toutes les personnes qui en ont fait usage, attestent que c'est un dépuratif du sang sans égal.

☞ Lisez encore et vous serez convaincu que la SALSEPAREILLE DE BULL EST LA MERVEILLE DU MONDE ! et qu'elle vous guérira, quelque soit le temps que vous avez été affligé de vomissement.

Voici ce que pensent les Medecins et les Apothicaires de la SALSEPAREILLE DE BULL.

Louisville, 31 mai 1849.

Mr. John Bull. Monsieur,—J'ai long-temps souffert d'une forte douleur du côté droit, causée par mes graines. J'ai essayé sans succès toutes les Salsepareilles, heureusement la vôtre m'a été indiquée, et trois bouteilles seulement m'ont apporté un soulagement que toutes les autres réunies. Je recommande donc avec plaisir votre remède à toutes les personnes malades.

Agréez, &c. P. H. OWEN.

RHUMATISME.

Que toutes les personnes affligées de cette affreuse maladie, lisent ce qui suit; elles apprendront par là ce qu'elles sont encore à espérer.

M. J. Bull.—Monsieur.—J'ai été affligé pendant trois ans du rhumatisme des plus violents, et souffert tout ce que l'on peut souffrir. J'ai essayé tous les remèdes; enfin je désespérai de me guérir, lorsque l'un d'eux m'engagea à employer votre Salsepareille. Je le fis, et à ma grande étonnement, mon rhumatisme a disparu, et ma santé est complètement revenue. Vous pouvez, si vous le jugez à propos, publier ce fait, et je ne puis que vous en remercier.

Je vous en prie, ajoutez ma reconnaissance en déclarant que votre remède est sans pareil pour le rhumatisme.

Louisville, 6 juin 1849. J. BRIGGS.

Union Town,—Union Co. Ky.—Il est 18 mois.

Du Dr. Wm. T. Prentiss.

Mr. Bull.—J'ai employé votre Salsepareille avec le plus grand succès dans les affections cutanées et syphilitiques telles que la teigne, la lèpre, et dans toutes les maladies qui semblent nécessiter pour leur guérison une secousse violente du système et du corps. Je pense que cette composition est préférable à tout ce qui a été offert en vente jusqu'à ce jour, et je ne doute pas que les médecins ne recommandent sa valeur en apprenant quelles sont les substances qui la composent.

Lewisport, Ky. Dec. 4, 1847. W. P. PRENTISS, M. D.

Il serait peut-être inutile de produire de nouveaux témoignages en faveur de ce grand remède. Il suffit de l'essayer pour être convaincu de sa supériorité. Que tous ceux qui sont atteints de maladies chroniques, dérangement, débilité nerveuse, faiblesse ou qui ont fait usage du mercure, en fassent un essai, et se convaincront par eux mêmes de sa valeur. Il y a des milliers de personnes qui souffrent. Ils peuvent être guéris.

AVIS AUX FEMMES.

La Salsepareille de J. Bull est un des meilleurs remèdes pour les femmes, qui puisse se rencontrer actuellement. Dans les nombreuses cas où la constitution est affaiblie, ou l'énergie nerveuse à disparu, lorsque les forces vicennent à manquer au moindre effort, que le visage est pâle et incolore, que le corps s'affaisse enervé, que l'esprit est troublé et comme accablé, que la santé est détruite et qu'en définitive toute vie est brisée, dans ces cas la Salsepareille de Bull est le souverain remède. Il soutient la nature dans l'accomplissement de toutes ses fonctions, enlrasse tout le système organique, en nouvelle constamment l'énergie vitale, rétablit la régularité des menstrues, et en arrête les excès, crée un sang pur et sain, et rend à la fois la santé et le bonheur. Que les dames fassent usage de ce remède, et elles verront cesser leurs souffrances, disparaître leurs maladies et leurs douleurs secrètes, les roses de leur teint feront oublier leur précédente pâleur, sur leurs visages le sourire remplacera la trace des pleurs et peut-être une longue vie de bonheur viendra assurer à une courte existence de maladie, qu'elles auraient passée misérables et dans des souffrances continuelles. A cette époque critique, qu'on appelle le blanc de la vie, souvent si souvent dangereuse, la Salsepareille de Bull produit les plus merveilleux effets. Que toutes les dames qui approchent de ce moment se préviennent de cette vertu et se traitent par cet excellent remède.

BEAUTE ET BLANCHEUR DE LA PEAU.

Avec quel plaisir nous admirons la beauté, la blancheur, la transparence de la peau et un coulant rosée ! que de moyens pour se procurer ces avantages envie! cosmétiques, lotions, peinture et matières colorantes sont mises à contribution pour masquer la perte de cette beauté et les ravages faits par la maladie. Au lieu de tout cela prenez la Salsepareille de Bull. Blancheur franche et véritable du teint, éclat de la vie, disparition de toutes les matières empoisonneuses ou délétères obstruent les pores et arrête la perspiration. La Salsepareille agit sur la bile et le sang, chasse les particules morbides, active la circulation d'un sang pur et généreux, fait disparaître le teint jaune et la couleur maladive et rend la vigueur et la fraîcheur des jeunes années.

MEILLEURS TEMOIGNAGES

Que vous offrirs pour toute autre remède.

M. J. Bull.—Je n'hésite pas à vous dire que je regarde votre Salsepareille comme le meilleur article qu'on ait jamais à employer pour la guérison des scrofules, syphilis, affections de la peau, maladies de gandes, et a été très souvent dans un grand nombre de ces maladies avec le plus grand succès.

Louisville, 26 décembre 1846.

Dr. JAS. M. MOORE.

M. J. Bull.—J'ai employé votre Salsepareille dans plusieurs nouveaux cas de scrofules, avec le plus grand bonheur. Je suis maintenant convaincu que c'est le meilleur remède pour ces maladies.

Winchester, Ky. 1er février 1848.

JAS. M. MOORE, D. M.

Ces témoignages et les suivants dispensent de tout commentaire sur l'efficacité de la Salsepareille de Bull.

J'ai examiné les ingrédiens qui composent l'extrait de Salsepareille de J. Bull, et je n'hésite pas à déclarer qu'ils forment un composé salutaire et devant être efficace dans les maladies chroniques, dans lesquelles il sera employé.

Louisville, 6 juin 1849.

L. P. YANDELL, M. D.
Professeur de Chimie au Collège Médical de Louisville.

J'ai examiné la prescription pour la préparation de la Salsepareille de Bull et je pense que cette combinaison est extrêmement et parfaitement calculée pour réparer les altérations du système. Je l'ai employée pour moi comme pour mes malades et pense que c'est le meilleur article de Salsepareille en usage.

Louisville, 20 mars 1849.

M. PYLES, M. D. Médecin résident, attaché à l'Hôpital de la Marine.

Salsepareille de Bull—Nous avons employé une bouteille de cette Salsepareille pour la débilité generale et le rhumatisme et nous en sommes très satisfaits de son efficacité et de son activité.

Nous avons employé deux bouteilles de la Salsepareille de Townsend, que nous avons payées $2 50 et nous en avons éprouvé du mieux bien que moins satisfaisant.

Ce remède est d'un usage journalier dans l'Ouest, répare les santés affaiblies, et rend la vigueur de la jeunesse à toute ceux qui souffrent ou sont grièvement tourmentés par la maladie. Les attestations en tiennent de toutes parts, de personnes loyales et d'une grande moralité, de clergés, dans les termes les plus clairs, que c'est le meilleur de tous les remèdes offerts au public.

Il se vend en gros et en détail chez J. Bull, à son principal bureau, 81, Quatrième rue, à Louisville Ky., et chez tous les pharmaciens de la ville et de la campagne.

J. S. RIGHT & CO.,
151, rue de Chartres.

Principaux agents pour la vente de la Salsepareille de J. Bull, à la Nouvelle-Orléans, à leur magasin de remèdes patentés, 151, rue de Chartres—Gros et en detail. 16 mars—1 an

Marchandises de Printemps.

REÇU par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et de New-York, a vendre par les soussignés :

Tulles damassées noirs pour mantelets,
Pèlerines tulle et soies mulles brodées,
Jaconats et mousselines imprimées,
Mousselines brodées pour robes et pour rideaux,
Barèges noirs, unis et satinés,
Mousseline de laine noire, unie et rayées satin,
Gants filet et mitaines unis et Egyptiens,
Merinos et Barpoos pour habits,
Coutils blancs, unis et rayés,
do fantaisie genres assortis, nouveautés,
Toile du Nord et Bressiliennes;
Alpaca noir et couleurs assorties;
Mouchoirs foulards et coton batiste brodés et imprimés;
Damas de coton et damas laine assortis,
Chemises de toile françaises;
Cravattes de printemps satinelles de tous genres;
Serviettes damassées, ouvrée et tapis de tables,
Rubans façonnés et Ecossais pour chapeaux;
Cotonnades françaises unies et carreaux;
Indiennes françaises et américaines;
Cotons blancs et écrus, denims, drills, cotonnade à chemises;
Agrafes sur gallons, galons et mécaniques à
Bo... ...umeries, brosses à
de... ...grand assortiment de
tis... ...tieuse.

LORNE & FROIS,
14, rue du Canal.

REOUVERTURE DU MAGASIN
B. DURAND,
40, Rue Royale, No. 187,

M. B. DURAND annonce à ses pratiques qu'il vient de l'ouvrir son magasin de la rue Royale ; il invite le public à venir visiter le bel assortiment de marchandises qu'il a en main et qu'il vendra comme par le passé à des prix très modiques. Il se charge toujours de teindre et de blanchir les chapeaux de paille à des prix très modérés. Les articles suivants, comprennent une partie de son assortiment d'articles français :

Chapeaux pour dames, rubans;
Do pour enfant, manglets, manteaux;
Velours pour robes et chapeaux;
Tartaine pour robes, robes brodées;
Coiffures en fruit, perles pour coiffure, fleurs,
Bracelets, broches, boucles d'oreilles;
Epingles pour la tête, gants, colliers;
Eventails pour dames, carnets pour bal;
do pour enfans, bonnets brodés;
Peignes écaille et autres, glands pour éventails;
Articles pour bourses, florence;
Rubans pour ceintures, frange, passementerie;
do de velours, et galons;
Velour en pièces, jarretières;
Voiles de mariée, bordés et autres;
Robes de mariée, articles pour broder;
Couronnes de mariée, crêpes lisse et autres;
Colliers blancs, dentelles, bas de soie;
Livres de messe, voilette blanche et noire;
Guimpes, colsmontant et autres; pèlerines;
Manteles pour dames, nouveau genre, à ouvrage;
Placons fantaisie, coffrets en albâtre;
Verres de toilettes et autres, parures pour deuil;
Robes et bonnets de baptêmes;
Ombrelles et parapluies;
Fournitures pour modes.

9 fév

COGNAC—100 quarts pipes différentes marques et qualités.
10 quarts pipes Coulée et Martin Rochelle, 4me preuve.
10 quarts do C. Marquette do do do.
10 do do Jean Seiran, véritable Cognac 1re preuve.
10 do do do do 4me preuve.
10 do do Dessous Jesse, 6me preuve.
10 do do Le Cog, 4me preuve.
10 do do Rustean et Charniac, Rochelle, 6e preuve, a vendre par N DUDOUYT
22 mai 12 Toulouse

SAUTERNES—Reçu par le soussigné Constitution 5 caisses sauternes 1er crû, et 5 caisses 2e crû.
DUPOUY, WILLIAMSON, 35, rue Bourbon
7mai 1an

PROCLAMATION
PAR JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'État de Louisiane.

ATTENDU qu'il a été démontré prouvé que Barthélémy Mulhen a commis le crime de meurtre sur la personne de Patrick Burns, à Algez sur la rive droite du Mississipi, j'ai pour devoir de lancer ceci, ma proclamation, afin d'inspirer le peuple de cet Etat à donner aide et assistance pour arrêter et conduire en justice le perpétrateur du dit crime; j'offre en outre au nom de l'autorité de cet Etat une récompense de trois cents piastres pour l'arrestation et la conviction du dit Bartholomew Mullen. Il a environ cinq pieds 7 ou 8 pouces de haut, les cheveux bruns prononcés et un accent assez prononcé pour faire reconnaître sa nationalité, bien qu'il soit plus reconnaissable à son bonnet vert vieux.

Donné sous ma main à Baton-Rouge, le 6 mai 1850 et la soixante-quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur :
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.
8mai—1m

GRAND BAZAR.
No. 61 rue de Chartres.

Les soussignés désirant réduire le stock de leur marchandises, offriront à partir de ce jour, les articles suivants à une très grande réduction :

Barèges fond perse, qualité supérieure;
Batiste d'Ecosse et dessinée, de 15 à 25 cts;
Barèges unis de soutre nuances;
do do noir, carreaux rayés et brochés;
Toiles du Nord, unies, rayées et carreaux;
Damasse, alpaca et bombazine noire;
Mousseline de laine noire, 3/4 à 6/4 de large;
Gants en soie, filet et fil d'Ecosse,
Mouchoirs batiste unis, festonnés et brodés;
Rideaux en mousseline brodées de 2½ à 15 la p.
Chemises en flanelle, pour dames et pour hommes.
Percale frappée couleur pâlissant;
Cols et pèlerines brodées riches, très bon marché;
Bandes et festons brodés de 15 c. à 50 cts;
Percale blanche, Nansouk, Mull Mull et jaconat;
Coutil fil blanc et en couleur;
Eau de Cologne superfine;
Gazons, fil à coudre, lacets fil et aiguilles.

Valenciennes.

Un grand assortiment de valenciennes et de dentelles anglaises à très bon marché.

Toile d'Irlande.

25 cartons toiles d'Irlande, des meilleures fabriques, garantie pour fil.

Toiles à Drap:

50 pièces toiles à draps de toutes largeurs, depuis 75 c. à 2$ la yarde.

Linge de Table:

Services damassés et unis;
Damassés 5/4 à 14/4;
250 douz. serviettes rayées rouges et blue.

Bas en coton:

220 douz. bas en coton pour dames;
135 do do do enfants;
260 do chaussettes do hommes;
180 do do coton do
105 do bas fil d'Ecosse pour dames et enfants;
70 do chaussettes en fil pour hommes.

Parasols:

300 parasols couleurs assorties, venant d'être reçus.

Eventail: bobinet, à moustiquaires, coton glaire et écru, déjeuner, gingo coton, gaze fil à matelas, bretelles, savons, franges coton, Indiennes, crepe blanc et noir, velours coton noir, boutons de nacre, &c. &c.

GIQUEL & LAMBERT,
No 6, rue de Chartres

Nouveautes ! Nouveautes !

VICTOR, importeur direct de marchandises françaises, anglaises et américaines rue Magazine, No 16, *entre les rues Canal et Common*, a l'honneur d'annoncer a ses habitues et au public qu'il vient d'augmenter considérablement son magasin d'un grand assortiment de marchandises nouvelles arrivées et en débarquement des navires Espindola, Borgo et Holyoke.

Au nombre de la grande variété qu'il serait trop long de mentionner se trouvent les marchandises suivantes, savoir :

Cravates vermiquanes de toutes couleurs.
do à la Duchesse.
do à la Joinville.
do en voile de Chine.
do en mousseline imprimée.
do en soie des ateliers de la Hyphide.

Cols de nouveau genre.
100 douzaines chemises de toile superfine.
80 do do en coton, en toile.
50 do do de percale.
90 do do de coutiers, dif. modèles.
100 do mouchoirs batistes pour homme et pour femme.
100 douzaines foulards des Indes, d'un nouveau genre.
Un très grand assortiment de gants fil d'Ecosse et de soie.
Chaussettes de soie de toutes couleurs.
do de coton, en tous genres.
Un grand assortiment de bretelles en soie et autres.
Cannes et parapluies de diverses couleurs et en tous genres.
Nécessaire de voyage pour homme et pour femme.
Toutes espèces de parfumerie de Paris, &c., &c.
M. Victor prévient aussi les amateurs de coiffure de cette ville particulièrement, qu'il a nouvellement reçu par les derniers arrivages, un considérable assortiment de cheveux de toutes couleurs.

Il continue comme par le passé à se charger de toutes commandes de perruques et de toupets et les commandes reçues de l'intérie